



ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Document complémentaire au référentiel du  
**Certificat de spécialisation (CS)**  
«Conduite de la production  
de plantes à parfum, aromatiques et  
médicinales» (niveau 4)



  
Union • Égalité • Progrès  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : « agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation ».

# SOMMAIRE



<b>Présentation du Certificat de spécialisation</b>	<b>p 5</b>
<b>Mise en oeuvre de l'évaluation</b>	<b>p 7</b>
<b>Fiches compétences</b>	<b>p 19</b>
<b>Annexe 1 :</b> Arrêté de création paru au JO	<b>p 30</b>
<b>Annexe 2 :</b> Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	<b>p 32</b>







## Présentation du certificat de spécialisation

Le certificat de spécialisation (CS) option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » vise à former un responsable d'atelier de production végétale, chargé du pilotage technico-économique de l'atelier et des travaux afférents. Les capacités relatives au pilotage stratégique de l'entreprise agricole relèvent du baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) ou du brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (REA).

Les conditions d'accès au CS tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Dans le cas du CS « conduite de la production de PPAM », son obtention est subordonnée à la validation des UC 1 et 2. L'UC 3, qui correspond à la C3 relative à la cueillette de plantes sauvages, est une UC complémentaire dont la mise en œuvre est laissée au choix des centres. Son obtention n'est pas prise en compte dans la délivrance du CS, mais donne lieu à l'inscription sur le parchemin de la mention « Cueillette de plantes sauvages ».

IPar ailleurs, une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite de la production de PPAM » du certificat de spécialisation agricole est créée qui est apposée sur le parchemin des candidats ayant satisfait les conditions de son obtention. Les centres de formation peuvent proposer cette mention sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ».

**Le référentiel du CS**, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère en charge de l'agriculture comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

**Le document complémentaire** est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

**Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.**

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes>



## Mise en oeuvre de l'évaluation : Prescriptions et recommandations

### 1.1°. Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

#### Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

**Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge l'agriculture, 2010).** On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation

avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

#### Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage

et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

### Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC. **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche »): cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les plantes. Elles peuvent également correspondre à des situations de diagnostic, d'analyse d'indicateurs technico-économiques, de choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte du résultat, de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation, en vue de proposer au jury la validation - ou la non validation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

## **1. 2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales »**

Comme mentionné dans le référentiel de compétences, les capacités du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans les CS de la production végétale, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation, notamment pour ce qui concerne la mention « agriculture biologique ». Elles sont également reprises dans ce document.

## Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	<b>Evaluation en situation professionnelle</b> L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales »	<b>C1. Assurer le pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales</b>	<i>Choix de conduite technique</i>
			<i>Organisation des activités de production</i>
UC2	<b>Evaluation en situation professionnelle</b> L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail en lien avec des SPS du champ « interventions liées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » relatives à plusieurs moments clés de la conduite de culture	<b>C2. Réaliser les travaux liés à la conduite de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales</b>	<i>Observation de la culture/plante</i>
			<i>Organisation de l'intervention</i>
			<i>Réalisation de l'intervention</i>
<b>UC complémentaire</b>			
UC3	<b>Evaluation en situation professionnelle</b> L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant la prospection et la cueillette en lien avec les SPS du champ « cueillette »	<b>C3. Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages</b>	<i>Sélection des sites</i>
			<i>Prélèvement des plantes</i>
			<i>Préservation des propriétés des plantes récoltées</i>

### Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le « périmètre » de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et le raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer la formation qui permettra leur développement.

## C1 : Assurer le pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

La capacité vise à définir la conduite technico-économique de l'atelier de cultures pour satisfaire les objectifs de l'exploitation, c'est-à-dire assurer le pilotage technico-économique de l'atelier au service du pilotage stratégique de l'exploitation dans une perspective agro-écologique. Cette conduite est fortement dépendante du système de commercialisation envisagé - vente directe, en semi-gros ou en gros - et recouvre l'ensemble des prises de décision concernant le choix des cultures et de leurs surfaces en fonction de la nature des sols et des quantités à produire.

Il s'agit de formuler des hypothèses de choix techniques pour atteindre ou améliorer les objectifs fixés dans une perspective agro-écologique et dans le respect des réglementations en évaluant leur faisabilité (débouchés commerciaux, disponibilité des moyens de production, capacité de séchage et des ressources naturelles...) et les impacts prévisibles sur l'organisation du travail et les autres activités de l'atelier en particulier avec une activité de cueillette.

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » en lien avec la C1

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de l'assolement</li> <li>• Repérage d'une parcelle propice à l'installation d'une culture</li> <li>• Planification des activités</li> <li>• Gestion de la fertilité des sols</li> <li>• Gestion de l'enherbement</li> <li>• Gestion des besoins en eau</li> <li>• Observation des parcelles cultivées</li> </ul>	<i>Produire des plantes dans des conditions optimales</i>

Le responsable des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales met en œuvre ses choix de conduite en autonomie. Les contraintes à prendre en compte diffèrent selon le système de production et de commercialisation - monoculture intensive, jardin avec une grande diversité de plantes cultivées...-. Dans des systèmes comportant une diversité de plantes cultivées, il combine les différentes productions en fonction des moyens dont il dispose et des possibilités de commercialisation. Il anticipe et contrôle les risques sanitaires, climatiques-en lien avec

la disponibilité des ressources en eau- et le développement des adventices ayant un impact sur le rendement des cultures et le niveau de productivité. Il raisonne également ses choix d'itinéraires et les moments pour intervenir dans le souci de préserver ou d'améliorer la fertilité des sols. Il anticipe également les besoins en main d'œuvre pour la réalisation de certains chantiers et en particulier prévoir les pointes de travail.

Le choix d'un itinéraire technique mobilise une approche systémique de la gestion de l'enherbement, de la matière organique et des besoins en eau afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et de préserver la fertilité des sols.

La planification des activités s'effectue à différentes échelles de temps : semaine, année et même sur plusieurs années concernant le paillage. La planification et l'articulation des différentes activités sont particulièrement importantes au moment de la récolte et du séchage.

Cette capacité mobilise une approche agro-écologique de l'agronomie, la connaissance des propriétés des végétaux, de leur mode de fonctionnement et de leur constitution. Elle mobilise également des savoirs en économie (calcul de coût de production, de marge brute) ainsi que la connaissance des réglementations en vigueur concernant le secteur des compléments alimentaires, des hydrolats, huiles essentielles, tisane et des cosmétiques (baumes, huiles macérées).

### Cadrage de l'évaluation de la C1

Pour l'évaluation de la C1, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ».

<b>C1. Assurer le pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales</b>	
<b>Critères</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>Choix de conduite technique de l'atelier</b></p> <p><i>Le candidat détermine des itinéraires culturaux cohérents avec les objectifs et les moyens de production</i></p>	<p>Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local</p> <p>Analyse et interprétation des résultats technico-économiques au regard des moyens de production de l'atelier</p> <p>Identification des marges de manœuvre dans la conduite de l'atelier</p> <p>Cohérence du choix des cultures en fonction du lieu de production et du système de commercialisation</p> <p>Prise en compte d'une diversité dans le choix des cultures</p> <p>Détermination de l'itinéraire technique</p> <p>Cohérence technique de l'itinéraire</p> <p>Adaptation de l'itinéraire aux objectifs de production et aux moyens disponibles</p> <p>Identification des impacts des décisions sur l'ensemble des facteurs de conduite de l'atelier de cultures</p> <p>Identification des impacts des décisions sur les facteurs de production (travail, surface, séchoir...)</p> <p>Contrôles et vérifications</p> <p>...</p>
<p><b>Organisation des activités de production</b></p> <p><i>Le candidat planifie le travail et articule les interventions concernant les cultures et éventuellement la cueillette</i></p>	<p>Planification des activités inhérentes à la culture à la cueillette et à la commercialisation</p> <p>Prise en compte de la faisabilité technique</p> <p>Prise en compte de la disponibilité en main d'oeuvre</p> <p>Prise en compte des pointes de travail</p> <p>...</p>

## C 2 : Réaliser les interventions liées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

La capacité recouvre l'ensemble des situations relatives à la réalisation des interventions sur les plantes et sur son environnement.

Le responsable des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales organise et réalise les différents chantiers en lien avec des étapes clés de la conduite des cultures :

- Les opérations de multiplication asexuée, telles que le bouturage ou la division des plantes, et sexuée, comme la pollinisation.
- L'implantation des cultures par semis direct ou en godets, plantation, incluant la préparation des sols nécessaire pour assurer la levée ou la reprise des végétaux.
- Les travaux d'irrigation, de récolte, de séchage, et, le cas échéant, de distillation ou autre processus de transformation des productions.

Il surveille en permanence les cultures et leur environnement par des prises d'informations variées et repère le moment propice pour intervenir. En fonction de ses observations, Il procède à des régulations concernant des priorités d'interventions avec un réajustement du calendrier cultural au jour le jour afin

d'éviter des situations critiques : par exemple, différer des opérations en lien avec la gestion de l'enherbement pour pouvoir se consacrer à la récolte ou inversement pour éviter le recours à des solutions curatives.

La récolte et le séchage sont deux opérations particulièrement importantes et interdépendantes dans le processus de production : la capacité de séchage doit être en effet prise en compte en amont de la récolte afin de pouvoir déterminer la quantité de plantes que l'on peut récolter en lien avec la commercialisation. Le responsable des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales est particulièrement vigilant concernant les conditions de séchage des plantes, qui impactent directement la qualité du produit final.

Bien que beaucoup de producteurs de PPAM possèdent leur propre alambic, la distillation notamment pour fabriquer des huiles essentielles, requiert une compétence particulière qui dépasse le périmètre de ce CS. Le responsable des cultures de PPAM dans le cadre de ce CS, peut éventuellement venir en appui dans le processus de distillation au niveau du contrôle des paramètres de l'alambic et du remplissage de la cuve.

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » en lien avec la C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
Interventions liées à la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de semis et de plantations</li> <li>• Mise en œuvre de l'irrigation</li> <li>• Réalisation d'opérations de multiplication asexuée ou sexuée</li> <li>• Récolte</li> <li>• Mise en œuvre d'un processus de séchage</li> <li>• Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles</li> </ul>	<i>Assurer la production de produits commercialisables</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de bien-être animal et de sécurité au travail ainsi que les enjeux de durabilité.

Le responsable d'un atelier de culture de PPAM organise et réalise les différents chantiers relatifs aux itinéraires culturels en autonomie. Concernant la distillation, il assiste la personne en charge de la distillation en participant, par exemple, au contrôle du fonctionnement de l'alambic et à son chargement.

Cette capacité mobilise des techniques dans le domaine de la multiplication des plantes (bouturage, pollinisation, greffe...), des semis ou des plantations (préparation des plaques de semis, respect des densités, profondeurs, distançage...), de récolte (le bon geste, le bon prélèvement...) de séchage (prévision du nombre de claies disponibles, disposition dans les claies, chargement, temps de séchage...) et éventuellement concernant la distillation.

Au-delà de savoir-faire techniques en lien avec les différentes opérations à réaliser, l'observation constante et vigilante de l'état physiologique et sanitaire des cultures est essentielle afin de pouvoir décider du moment propice pour les interventions.

## Cadrage de l'évaluation de la C2

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve doit s'appuyer sur des situations de travail en lien avec des SPS du champ « interventions liées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales relatives à plusieurs moments clés de la conduite de culture.

<b>C2 : Réaliser les travaux liés à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales</b>	
<b>Critères</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>Observation de la culture/plante</b></p> <p><i>Le candidat apprécie par ses observations l'état des cultures aux différents stades de leur développement et de leur transformation</i></p>	<p>Identification des stades végétatifs</p> <p>Repérage des plantes bio-indicatrices</p> <p>Repérage des maladies/diagnostic de l'état sanitaire de la plante</p> <p>Repérage de la présence de ravageurs</p> <p>Diagnostic de l'état de santé du sol</p> <p>Repérage des anomalies de séchage-reprise d'humidité</p> <p>...</p>
<p><b>Organisation des activités de l'intervention</b></p> <p><i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention</i></p>	<p>Prise en compte des cahiers des charges</p> <p>Détermination du moment propice de l'intervention : conditions climatiques, stade de développement...</p> <p>Préparation et réglages du matériel</p> <p>Prévision des approvisionnements : plants, semis...</p> <p>Organisation de l'espace : plans de travail dans l'espace de multiplication, séchoir...</p> <p>Organisation du travail : distribution des consignes, répartition du travail</p> <p>...</p>
<p><b>Réalisation de l'intervention</b></p> <p><i>Le candidat met en œuvre les différents travaux</i></p>	<p>Technicité du geste</p> <p>Mode opératoire : cohérence entre le choix des opérations et les caractéristiques de la plante, chronologie des différentes opérations, vitesse d'exécution, utilisation des outils</p> <p>Conformité du résultat obtenu par rapport au résultat attendu : cohérence quantité de plantes récoltées/capacité de séchage,...</p> <p>Surveillance du matériel et des équipements</p> <p>Rangement, nettoyage</p> <p>Travail en sécurité</p> <p>Application de principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>...</p>

### C 3 : Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages

La capacité recouvre un ensemble de situations relatives :

- à la prospection de zones de cueillette, soit à l'identification de lieux/sites de récolte à partir de la connaissance des biotopes et de

la flore sauvage d'un territoire, en prenant en compte les aspects règlementaires et législatifs relatifs aux zones protégées

- au prélèvement des plantes, avec une visée de préservation et de renouvellement de la ressource à 2 échelles : plante et population.

#### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » en lien avec la C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Cueillette	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prospection d'une/des zones de cueillette</li><li>• Organisation de la cueillette</li></ul>	<i>Cueillir des plantes sauvages au stade optimal</i>

Le responsable d'un chantier de cueillette organise et réalise en autonomie les opérations de cueillette - prélèvement de l'intégralité de la plante ou sélection de certaines parties : feuilles, bourgeons, fleurs- dans le respect de la réglementation et de la préservation de la ressource sur le site.

Il prévoit les moyens nécessaires à son déroulement : matériel - sécateurs, panier, glacière...-, main d'œuvre. Il repère le moment propice et planifie son ou ses chantiers de cueillette en fonction des conditions météorologiques, du moment de la journée et du stade de développement de ou des plantes qu'il recherche et qu'il a repérées lors de ses campagnes de prospection.

Il identifie les plantes et repère leur stade optimal de récolte. Il prélève avec un geste technique adapté. Il pratique une cueillette sélective raisonnée: il détermine des seuils de prélèvement en fonction de la quantité de plantes nécessaire au séchage et à la transformation mais aussi en tenant compte de la préservation de la ressource au niveau de la plante et de la population sur le site.

Il garantit les qualités sanitaires et la teneur en principes actifs de sa récolte en mettant en œuvre des conditions adaptées de stockage et d'acheminement au lieu de transformation.

Cette capacité mobilise des ressources concernant l'identification des végétaux et la reconnaissance des stades de développement des plantes en lien avec l'appréciation du taux de matière sèche et des connaissances sur les différents biotopes. Elle requiert également la connaissance des différentes réglementations régissant l'activité : exploitation des zones protégées, régime de la propriété foncière, plantes sauvages autorisées à la cueillette, réglementation spécifique concernant le/ les débouchés des produits de la cueillette -alimentaire, cosmétique, pharmaceutique-.

## Cadrage de l'évaluation de la C3

Pour l'évaluation de la C3, l'épreuve doit s'appuyer sur des situations de travail abordant la prospection et la cueillette en lien avec les SPS du champ « cueillette ».

<b>C3 : Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages</b>	
<b>Critères</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>Sélection des sites</b></p> <p><i>Le candidat choisit le ou les sites de cueillette</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de biotopes propices à la cueillette</li> <li>• Identification des plantes bio-indicatrices</li> <li>• Localisation des zones de cueillette potentielles-cartes pédologiques, cadastre, utilisation des SIG...-</li> <li>• Prise en compte du statut du/des sites : zone naturelle protégée, propriété privée, ...</li> <li>• Prévision du nombre de sites en fonction des quantités à prélever</li> <li>• Prise en compte des risques de pollution</li> <li>• Orientation sur le terrain</li> <li>• Observation de l'état de la ressource sur le/les sites de prélèvement : quantité de plantes disponible, stade physiologique et état sanitaire</li> <li>• Prise en compte de la préservation de la ressource</li> <li>• Respect des réglementations</li> </ul> <p>...</p>
<p><b>Prélèvements des plantes</b></p> <p><i>La sélection des plantes et les techniques de cueillette répondent à la commande et permettent de préserver la ressource</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des plantes</li> <li>• Sélection des plantes à prélever : stade, état sanitaire</li> <li>• Technicité du geste : rapidité, habileté, précision, soin</li> <li>• Mode opératoire : ratissage du site, chronologie des opérations</li> <li>• Préservation des plantes prélevées</li> <li>• Seuils/niveaux de prélèvements : sur la plante, sur le site</li> <li>• Contrôle de l'absence de plantes toxiques dans la collecte</li> <li>• Travail en sécurité</li> <li>• Application de principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</li> </ul> <p>...</p>
<p><b>Préservation des propriétés des plantes récoltées</b></p> <p><i>Le candidat met en place les conditions nécessaires au maintien des principes actifs et des propriétés sanitaires des plantes récoltées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel adapté : sécateur propre, paniers, moyen de stockage avant d'acheminer sur le lieu de transformation...</li> <li>• Choix de l'heure de la cueillette en fonction du taux d'humidité de la plante et de la perte d'eau générée par le séchage</li> <li>• Planification du temps de cueillette</li> <li>• Propreté de la collecte : absence de terre, insectes</li> <li>• Conditions d'acheminement sur le lieu de stockage : température, rapidité, tassement</li> <li>• Respect des conditions d'hygiène</li> </ul> <p>...</p>

## Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention « agriculture biologique »

Les modalités d'évaluation spécifiques sont précisées dans le référentiel d'évaluation. Pour rappel : les modalités d'évaluation des capacités C 1 et C 2 présentées ci-dessus s'appliquent à la mention « agriculture biologique ». Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de cette mention :

- les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en « agriculture biologique, lorsque celles-ci existent.
- les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en « agriculture biologique ».

## Fiches compétences



*Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.*

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements<sup>1</sup>... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche,

toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

1 L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

## Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales »

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?

- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales »

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Planification de l'assolement</b></li> <li>• <b>Repérage d'une parcelle propice à l'installation d'une culture</b></li> <li>• <b>Planification des activités</b></li> <li>• <b>Gestion de la fertilité des sols</b></li> <li>• <b>Gestion de l'enherbement</b></li> <li>• <b>Gestion des besoins en eau</b></li> <li>• <b>Tour de champ</b></li> </ul>	<i>Produire des plantes dans des conditions optimales</i>
Réaliser les interventions liées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de semis et de plantations</li> <li>• Mise en œuvre de l'irrigation</li> <li>• Réalisation d'opérations de multiplication asexuée ou sexuée</li> <li>• Récolte</li> <li>• Mise en œuvre d'un processus de séchage</li> <li>• Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles</li> </ul>	<i>Assurer la production de produits commercialisables</i>
Cueillette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prospection d'une/des zones de cueillette</b></li> <li>• <b>Organisation de la cueillette</b></li> </ul>	<i>Cueillir des plantes sauvages au stade optimal</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité au travail et les enjeux de durabilité

### Situations professionnelles significatives

- Planification de l'assolement
- Repérage d'une parcelle popice à l'installation de la culture
- Planification des activités
- Gestion de l'enherbement
- Gestion des besoins en eau
- Gestion de la fertilité des sols
- Tour de champ

### Finalité

Définir une conduite de l'élevage répondant aux objectifs fixés.

### Responsabilité / autonomie

Polyvalent, le responsable d'un atelier de culture de PPAM assure le pilotage technico-économique de la production et peut encadrer une équipe de travailleurs permanents, saisonniers ou de stagiaires. Autonome, il doit être capable de comprendre, d'anticiper et de gérer son activité pour prendre des décisions et les mettre en œuvre. Il doit être force de proposition, capable de prendre des initiatives et de faire face aux

aléas. Sa responsabilité et son degré d'autonomie sont fonction de sa position hiérarchique dans l'entreprise, de son niveau d'expérience et de sa technicité. L'évolution permanente des pratiques agricoles, de la réglementation et des attentes sociétales nécessitent d'actualiser ses connaissances, de la formation et des échanges de pratique entre pairs.

### Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'une entreprise agricole, en tant qu'exploitant agricole ou sous la responsabilité du chef d'exploitation, au sein d'une équipe de travail permanente et/ou de travailleurs saisonniers en relation avec des techniciens et les acteurs du territoire. Elle s'exerce le plus souvent en plein air, à l'intérieur (serre et atelier) et au bureau ou en réunion à l'extérieur. L'activité est directement liée à la production, l'expérimentation ou la conduite d'essais et soumise à des aléas. La charge de travail peut être importante à certaines

périodes de l'année. L'utilisation de divers matériels (agroéquipements, téléphonie mobile, informatique) est une pratique courante et la maintenance (machines-outils et/ou bâtiments) peut-être une activité importante pour améliorer la technicité et l'ergonomie des postes de travail. Le respect des bonnes pratiques « Qualité sécurité environnement », de la réglementation et des cahiers des charges constituent une préoccupation quotidienne.

### Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés
- Pilotage technique par objectifs cibles
- Maîtrise des coûts de production (heure/ha/unité)
- Consommation d'intrants (Ecophyto)
- Consommation d'eau
- Fertilité des sols
- Niveau d'acceptabilité de l'enherbement des cultures
- Résilience du système de culture
- Biodiversité fonctionnelle de l'agroécosystème et infrastructures agro-écologiques (IAE)
- Organisation du travail
- Adhésion de l'équipe de travail et autonomie des salariés
- Qualité, sécurité, environnement
- Respect des commandes et des délais de livraison
- Qualité d'exécution des tâches
- Traçabilité de l'origine

### Savoir-faire de base

- Réaliser un tour de plaine pour observer et poser un diagnostic
- Identifier une parcelle en fonction des besoins de la culture à planter
- Anticiper pour gérer son activité
- Concevoir un assolement en fonction de la quantité à produire et en fonction des stocks
- Concevoir une rotation pour préserver la fertilité des sols, lutter contre les maladies et gérer l'enherbement à un niveau acceptable
- Planter et entretenir des infrastructures agro-écologiques pour favoriser la biodiversité
- Organiser et ajuster un planning de travail
- Organiser un chantier
- Prendre en compte le contexte pour apprécier les risques et les opportunités
- Gérer des aléas (climatique, main d'œuvre, matériels, commande, etc.)
- Donner des consignes
- Encadrer une équipe de salariés
- Prélever des échantillons
- ...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Itinéraires et références techniques diversifiées
- Indicateurs technico-économiques
- Cultures annuelles, bi-annuelles et vivaces
- Modes et systèmes de culture
- Agroéquipements
- Irrigation
- Agroécosystème
- Agroécologie
- Ecophyto
- Bio-économie
- Biodiversité et infrastructures agro-écologiques
- Couverts végétaux et cultures associées
- Agronomie
- Botanique
- Phytosociologie
- Maladies et ravageurs
- Certifications, cahiers des charges, Signes d'identification de la qualité et de l'origine
- Réglementations
- Droit du travail
- Encadrement & gestion des relations de travail
- Filière et territoire
- Réglementations, cahiers des charges et certifications applicables aux PPAM
- Attentes sociétales en matière de « Qualité Sécurité Environnement »
- ...

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Réaliser un tour de plaine pour poser un diagnostic global et être force de proposition
- Déterminer des objectifs opérationnels et des indicateurs propres à la conduite de la culture de PPAM en lien avec les objectifs stratégiques de l'entreprise
- Mesurer les écarts entre la situation existante et les objectifs fixés
- Analyser les écarts et réévaluer les objectifs fixés
- Contrôler l'adéquation des moyens et des compétences aux objectifs fixés
- Planifier le travail et organiser la conduite des cultures
- Repérer et gérer les tensions au sein d'une équipe de travail
- Prendre des consignes et rendre compte
- Analyser les performances de l'atelier
- Évaluer les besoins et programmer les investissements
- Rechercher les meilleures pratiques et techniques disponibles pour optimiser ou changer de pratiques ou reconcevoir le système de culture
- Concevoir et conduire un essai de plein champs avec l'aide d'un technicien
- Mettre en œuvre un protocole d'expérimentation avec l'aide d'un technicien
- Rédiger un compte-rendu et analyser un essai
- Prendre des décisions et des initiatives
- ...

## Comportements professionnels

- Situer le fonctionnement de l'atelier par rapport au fonctionnement global de l'entreprise
- Avoir le sens de l'observation
- Développer le sens critique
- Savoir-être relationnels
- Être à l'écoute
- Travailler en équipe
- Porter les équipements de Protection individuelle
- Respecter les gestes et postures pour préserver sa santé et sa sécurité
- Respecter les réglementations
- Actualiser ses connaissances
- ...

### Situations professionnelles significatives

- Travaux de semis et plantations
- Mise en oeuvre de l'irrigation
- Réalisation d'opérations de multiplication asexuée ou sexuée
- Récolte
- Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles
- Mise en oeuvre d'un processus de séchage

### Finalité

Assurer la production de produits commercialisables.

### Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il a le statut d'exploitant agricole, celui-ci fonctionne en totale autonomie et assume la responsabilité de ses actes et décisions. Il travaille dans le respect des réglementations liées à la production de PPAM. Son activité est parfois encadrée par un cahier des charges, lorsqu'il adhère à une structure de commercialisation, ou bien dans le cadre de réglementations liées aux signes officiels de qualité et d'origine (agriculture biologique, par exemple).

Lorsqu'il est salarié, il exécute les tâches qui lui sont confiées dans une plus ou moins grande autonomie, et peut participer aux prises de décisions. Sa responsabilité est fonction de la taille de l'organisation et de son niveau d'expérience.

### Environnement de travail

L'activité professionnelle s'exerce au sein d'une exploitation agricole. Cette activité peut être la production unique de l'entreprise ou bien elle est associée à une ou des productions végétales ou à un élevage. Elle s'effectue à l'extérieur ou à l'intérieur (Serre, séchage, distillation), et peut s'exercer les week-end et jours fériés notamment pour la récolte. D'une manière générale, l'activité est directement liée aux conditions météorologiques et au développement des végétaux.

La charge de travail peut être très importante à certaines périodes de l'année, Il est donc nécessaire d'identifier ces périodes de pointe. Certaines activités, comme la récolte, le greffage ou la pollinisation demandent de la patience, de la minutie et requièrent une très bonne forme physique et mentale.

L'activité doit se faire dans le respect de l'environnement et des réglementations. Au cours de la récolte, il faut prendre les mesures nécessaires pour éviter tout mélange de plantes toxiques avec les plantes récoltées.

La production de PPAM peut se faire en agriculture biologique, dans le respect des cahiers des charges choisis.

La distillation peut représenter des dangers potentiels liés aux températures élevées, à la pression de vapeur. Elle demande un respect de la réglementation en vigueur en termes d'hygiène et de sécurité, une surveillance permanente des matériels en fonctionnement et une maintenance régulière.

Dans le cadre de l'application du règlement REACH sur la protection de la santé humaine et de l'environnement, les producteurs qui pratiquent la distillation peuvent être amenés à s'enregistrer auprès de l'Agence Européenne ECHA, selon le niveau de leur production en huiles essentielles.

### Indicateurs de réussite

- État des semis et plantations
- Taux de réussite des greffes
- Taux de réussite de la pollinisation
- Quantité d'eau consommée pour l'irrigation
- Respect du cahier des charges
- Quantités récoltées
- Qualité des produits séchés
- Qualité du tri avant séchage
- Qualité de l'émondage
- Résultats d'analyses des Huiles Essentielles
- Cout de production
- Consommation d'intrants
- Respect des consignes d'hygiène et sécurité au travail
- ...

### Savoir-faire de base

- Préparer le sol pour semis et plantations
- Semer
- Planter selon les espèces
- Mettre en œuvre des techniques de tailles et palissage
- Utiliser des outils manuels ou assistés
- Mettre en œuvre le matériel d'irrigation
- Trier la récolte
- Contrôler la présence de plantes toxiques dans la récolte
- Choix du matériel de séchage
- Trier les plantes avant séchage
- Brasser les plantes en cours de séchage
- Emonder avant ou après séchage
- Réguler la température et l'hygrométrie du séchoir
- Utiliser une étuve
- Apprécier la teneur en matière sèche en cours de séchage
- Faire fonctionner un alambic
- Faire réaliser des analyses d'huiles essentielles
- Interpréter les résultats d'analyse des huiles essentielles
- Affranchir l'alambic
- ...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance de la filière et du devenir des PPAM
- Réglementations applicables aux PPAM
- Botanique
- Reproduction des végétaux
- Stades physiologiques des principales espèces végétales cultivées
- Techniques et matériels de semis
- Techniques et matériels de plantation
- Techniques et matériels de greffe
- Besoins des plantes en nutriments et eau
- Techniques et matériels d'irrigation
- Technique et matériel de récolte
- Règles d'hygiène et sécurité pour le séchage et la distillation
- Propriétés des Huiles essentielles et hydrolats
- Les différentes modalités de séchage
- Techniques et matériels de séchage
- Techniques et matériel de congélation
- Techniques et matériels de distillation
- Règlement REACH
- ...

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Réaliser une approche globale de l'agrosystème
- Mettre en œuvre la rotation culturale
- Mettre en œuvre des techniques de multiplication sexuée et asexuée
- Utiliser le matériel en adéquation avec le cahier des charges AB
- Anticiper les ressources disponibles pour l'irrigation
- Apprécier les besoins hydriques des plantes
- Réaliser les gestes de récolte adaptés à chaque espèce
- Apprécier le rythme et la qualité de la récolte
- Pré-faner
- Mettre en œuvre des techniques de séchage
- Répartir les claies dans le séchoir
- Surveiller en permanence les matériels de distillation en fonctionnement
- Réguler le fonctionnement de l'alambic (pression vapeur, apport d'eau, température)
- Réguler l'apport de combustible pour les alambics chauffés au bois
- Apprécier la production d'huiles essentielles sorties alambic
- Valoriser les déchets de distillation
- Assurer la maintenance régulière du matériel et des équipements
- ...

### Comportements professionnels

- Utiliser les Equipements de Protection individuelle
- S'organiser et établir des priorités
- S'adapter aux situations
- Veiller à la sécurité ainsi qu'au respect de la réglementation
- Respecter les gestes et postures pour préserver sa santé et sa sécurité
- Limiter les impacts de son activité sur l'environnement
- Respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement
- Avoir le sens de l'observation
- ...

**Situations professionnelles significatives**

- Prospection d'une zone de cueillette
- Organisation de la cueillette

**Finalité**

Cueillir des plantes au stade optimal

**Responsabilité / autonomie**

Le cueilleur intervient à titre professionnel sous le statut d'exploitant agricole, d'artisan ou indépendant parfois, de salarié pour des entreprises des secteurs pharmaceutiques ou cosmétiques.

Les professionnels de la cueillette vont prélever des plantes dans leur milieu naturel en totale autonomie et assument la responsabilité de leurs actes et décisions.

Travaillant sur une matière destinée à l'alimentation, les soins ou l'usage domestique, le cueilleur respecte les règles d'hygiène les plus strictes ainsi que le code rural, le droit du travail, les réglementations environnementales et des parcs nationaux ou régionaux ainsi que divers cahiers des charges. Il est aussi garant de l'absence de plantes toxiques.

**Environnement de travail**

Cette activité professionnelle peut être la production unique de l'entreprise (exploitation agricole, artisanale, commerciale) ou bien être associée à une ou des productions végétales ou à un élevage, à une activité d'accueil touristique ou de transformation puis vente de la production. Elle s'effectue à l'extérieur, dans des zones riches en ressources naturelles, sur l'ensemble du territoire y compris dans les départements d'outre-mer. La qualité de l'environnement (absence de pollutions des sols, de l'air et de l'eau) est l'un des critères essentiels du choix des zones de cueillette, de même que la proximité avec les lieux de séchage, stockage et commercialisation. Le risque d'échauffement des plantes, parties de plantes ou fleurs exige une mise en séchoir la plus rapide possible, d'où des contraintes horaires en fin de journée. Le cueilleur travaille en relation avec des partenaires commerciaux des secteurs de l'herboristerie, l'homéopathie, la cosmétique..., la quantité récoltée étant en rapport avec la demande.

L'organisation de la cueillette nécessite une planification des périodes et lieux de récoltes au moyen d'une observation attentive et quotidienne des cycles

Le cueilleur professionnel est respectueux d'une ressource naturelle dont il connaît les fragilités, il doit s'insérer dans de multiples contraintes économiques, environnementales et sociétales en respectant le droit de propriété, les zones de cueillette des autres professionnels, le regard attentif du public.

L'une des particularités du métier de cueilleur réside dans le fait qu'il s'agit d'un rare cas d'utilisation d'espaces agricoles sans fermage ou propriété foncière. Ses prélèvements peuvent être utiles à l'agriculteur – éleveur en évitant la fermeture des paysages, l'envahissement des pâtures par la gentiane, l'aubépine, l'arnica... L'accord écrit du propriétaire doit être systématiquement recherché et obtenu, il peut prendre la forme de conventions avec l'ONF et les parcs naturels.

naturels, de l'évolution de la végétation environnante et des conditions météorologiques. Le cueilleur adapte régulièrement son travail en fonction de l'état des ressources naturelles, de la demande et de la maturité attendue, de la main d'oeuvre et de la place disponible dans le séchoir ou lieux de stockage.

L'activité exige beaucoup de minutie, de concentration, de capacités d'adaptation et d'observation pour cueillir avec un faible taux d'humidité, sans corps étrangers, terre ou insectes, gage de qualité. Certaines récoltes de racines (gentiane notamment) requièrent beaucoup de force physique, d'endurance et de dextérité.

Le cueilleur travaille souvent seul, en des lieux isolés. Il doit s'équiper pour récolter les fleurs, plantes ou racines dans le respect de la qualité du produit mais aussi de sa sécurité (coupures, piqûres, risques d'infection ou d'allergie, maladie de Lyme, insolation)

### Indicateurs de réussite

- Pérennité de la station de cueillette
- Rapidité du séchage
- Qualité aromatique et couleur
- Absence d'impuretés
- Qualité de l'émondage
- Quantités cueillies
- Qualité des produits séchés
- Respect du cahier des charges
- Prix de vente des produits
- ...

### Savoir-faire de base

- Utiliser une flore
- Utiliser les données cadastrales
- Prospector des zones de cueillette
- Utiliser un GPS
- Rechercher et communiquer avec le propriétaire
- Planifier ses dates et lieux de cueillettes
- Choisir des lieux de cueillettes avec des ensoleillements et altitudes variés
- Apprécier la période de cueillette optimale de la plante ou partie du végétal
- Prélever les bouquets floraux, sommités, fruits, racines
- Organiser l'utilisation des équipements
- Écarter de la cueillette les plantes à risque ou affectées d'une maladie
- Utiliser des outils manuels
- Entretenir et désinfecter les matériels, les contenants
- Avoir un geste efficace et adaptés à chaque espèce, à la préservation du site de cueillette
- Adapter son geste de cueillette en fonction des risques de TMS
- Stocker sur le site dans des contenants limitant le risque d'échauffement
- Effectuer des tris sur site, avant séchage
- Limiter l'impact de la cueillette sur le biotope
- Échantillonner pour des analyses de produits phytopharmaceutiques sur plantes cueillies
- Interpréter les analyses de produits phytopharmaceutiques sur plantes cueillies
- Enregistrer la récolte pour sa traçabilité
- ...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance de la filière et du devenir des PPAM
- Réglementations applicables aux PPAM
- Cahier des charges Agriculture Biologique
- Réglementation concernant l'accès à la ressource
- Botanique
- Reproduction des végétaux
- Stades physiologiques des principales espèces végétales
- Guide des bonnes pratiques de la cueillette
- Pédologie des zones potentielles de cueillette
- Caractéristiques climatologiques de la station
- Reconnaissance des végétaux
- Phytosociologie des zones de cueillette
- Connaissance de la flore et de la faune sauvage locale
- Techniques de cueillette
- Matériels de cueillette et de transport
- Propriétés des Huiles essentielles, hydrolats et produits séchés
- ...

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Réaliser un inventaire floristique
- Intégrer l'activité de la faune sauvage
- Enregistrer les retours d'expériences sur les cycles naturels des plantes
- Apprécier le développement des plantes du biotope pour planifier la cueillette
- Savoir faire un diagnostic des sols avec les plantes bio-indicatrices
- Organiser l'utilisation de la main d'œuvre lors du chantier de cueillette
- Apprécier le rythme et la qualité de la cueillette
- Prélever selon des méthodes adaptées
- Adapter l'heure de cueillette à la physiologie de la plante
- Rationaliser les manipulations pour un gain de temps et de qualité du produit
- Cueillir en fonction de la perte d'eau générée par le séchage
- Gérer durablement la ressource végétale sur les zones de cueillette
- Utiliser un logiciel de cartographie
- Assurer la maintenance régulière du matériel et des équipements
- ...

### Comportements professionnels

- S'organiser et établir des priorités
- Veiller à la sécurité ainsi qu'au respect des réglementations
- Obtenir l'autorisation de cueillir de la part des propriétaires
- S'accorder avec les propriétaires fonciers sur les conditions d'accès et restitution des lieux
- Utiliser les Équipements de Protection individuelle
- Contrôler rigoureusement la présence de plantes toxiques dans la cueillette
- Veiller à l'impact paysager de la cueillette
- Prélever en fonction des commandes et des ressources naturelle
- ...

# Annexe 1

## Arrêté de création paru au JO



11 mars 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 44 sur 134

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté du 2 mars 2020 portant création de l'option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance**

NOR : AGRE2004486A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3°), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'aménagement des espaces du 5 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 6 février 2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est créé un certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ».

**Art. 2.** – Le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé et du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

**Art. 3.** – Le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

**Art. 4.** – Le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est accessible aux candidats titulaires :

- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'atelier de productions horticoles » ;
- d'un baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel option « conduite de productions horticoles » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « production horticole » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie production végétale » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » ;
- d'un titre ou certificat du secteur de la production horticole, de niveau 4, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et cité dans l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3°), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

**Art. 5.** – Le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est délivré aux candidats ayant acquis les deux unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : assurer le pilotage technico-économique de la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ;
- UC2 : réaliser les interventions liées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

**Art. 6.** – Il est créé une unité capitalisable complémentaire aux unités capitalisables constitutives du certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales », dénommée « réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages ».

Les centres de formation peuvent proposer cette unité capitalisable complémentaire sous réserve d'avoir obtenu préalablement de l'autorité académique, l'habilitation pour sa mise en œuvre.

L'unité capitalisable complémentaire n'est pas prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Les candidats peuvent choisir de présenter ou non cette unité capitalisable complémentaire.

La mention « cueillette de plantes sauvages » est portée sur le diplôme des candidats dûment inscrits et ayant validé l'unité capitalisable complémentaire. Une attestation de compétences peut également être délivrée en sus du diplôme.

Le jury du diplôme est chargé de la validation de l'unité complémentaire tel que prévu à l'article D. 811-167-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 7.** – Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » du certificat de spécialisation.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » du certificat de spécialisation selon la procédure précisée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

La mention « agriculture biologique » est apposée sur le diplôme des candidats ayant suivi l'intégralité des enseignements préparant l'option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » du certificat de spécialisation dans les conditions prévues au précédent alinéa et ayant validé les unités capitalisables constitutives du diplôme conformément aux dispositions précisées dans le référentiel d'évaluation.

**Art. 8.** – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

**Art. 9.** – Le certificat de spécialisation option « conduite de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail susvisé.

**Art. 10.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » créée par le présent arrêté.

**Art. 11.** – L'arrêté du 14 avril 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » est abrogé à compter du 30 juin 2021.

**Art. 12.** – Les candidats n'ayant pas obtenu le certificat de spécialisation option « plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » créé par l'arrêté du 14 avril 2000 susvisé à la date du 30 juin 2021 peuvent s'inscrire de droit pour préparer le certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » créé par le présent arrêté en faisant valoir leurs acquis pour bénéficier d'un parcours de formation individualisé. Ils se présentent à toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » créé par le présent arrêté.

**Art. 13.** – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
de l'enseignement et de la recherche,*  
P. VINÇON

*Nota.* – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » sont consultables sur le site [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr).

## Annexe 2

# Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme



### Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel<sup>1</sup> expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

### Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

#### Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

#### Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

#### Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

#### Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

### Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

### Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

### Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Septembre 2020